

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-98

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS -
RÉGULARISATION D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Catherine ALLARD

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

D.CN.2023-98

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS -
RÉGULARISATION D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Catherine ALLARD

Par délibération n° D.CN.2023-52 du 27 mars 2023, le Conseil municipal a voté l'ensemble des subventions de fonctionnement aux associations.

Dans le cadre du projet de mandat « équité et transparence du soutien aux associations sportives », la Ville a travaillé, en concertation avec les associations, sur une nouvelle méthode d'attribution des subventions. La subvention se compose désormais d'une « aide au fonctionnement (carte d'identité) » selon des critères préétablis et communs à l'ensemble des associations annéciennes et, le cas échéant, d'une « aide au projet (valorisation des actions) » identifiées sous 7 thématiques en adéquation avec la politique sportive de la Ville.

Afin de ne pas impacter trop fortement certaines associations, la Commission Sport a validé une progressivité dans l'évolution des subventions jusqu'en 2026 en prenant comme référence la moyenne des subventions des 3 dernières années et en plafonnant l'évolution du montant de la subvention (à la hausse ou à la baisse) comme suit :

- Jusqu'à 10 % de la moyenne 2020/2021/2022 en 2023
- Jusqu'à 30 % de la moyenne 2020/2021/2022 en 2024
- Jusqu'à 60 % de la moyenne 2020/2021/2022 en 2025
- Jusqu'à 90 % de la moyenne 2020/2021/2022 en 2026.

Parmi les 155 subventions votées, le calcul de la moyenne de 6 d'entre elles est erroné, ayant pour conséquence une subvention dont l'évolution n'est pas conforme à l'engagement pris auprès des associations.

Afin de ne pas pénaliser ces 6 associations, il y a lieu de régulariser le montant de la subvention 2023, par l'octroi d'une subvention complémentaire, comme suit :

- **Anncy Hockey : 10 000 €**, portant la subvention globale 2023 à **75 400 €**
- **Football Club Anncy : 10 000 €**, portant la subvention globale 2023 à **200 800 €**
- **Union sportive Anncy-le-Vieux Football (USAV): 4 500 €**, portant la subvention globale 2023 à **64 300 €**
- **Union Sportive Anncy Rugby (USAR) : 10 000 €**, portant la subvention globale 2023 à **82 100 €**
- **Union Sportive Pringy section football : 1 100 €**, portant la subvention globale 2023 à **32 400 €**
- **Tennis Club de Pringy : 3 700 €**, portant la subvention globale 2023 à **15 400 €**.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la régularisation de l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations bénéficiaires ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers aux conventions d'objectifs signées avec les 5 associations sportives dont la subvention totale est supérieure à 23 000 €.

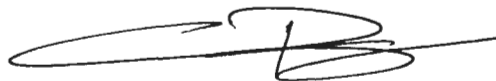
La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
GRANGER Anthony
Conseiller municipal



Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
BRANDO Christelle
Cheffe du service
de la Vie de l'Assemblée



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.